


AXES STRATEGIQUES	AXES DU PROJET	ACTIONS	STRUCTURES ELIGIBLES			COMMENTAIRES / PRECISIONS
			Clubs	Comités	Ligues	
ORIENTATION 1 : « ENGAGER UNE DEMARCHE DE PROJET DANS LES STRUCTURES FEDERALES » Fidéliser le public et diversifier les pratiques	Développer la structuration fédérale au niveau territorial	1.1 - Soutien à la mise en place de séminaires, journées thématiques à destination des dirigeants		X	X	Notamment pour réflexion sur les projets de développement des clubs et mise en place d'un « PSF régional »
		1.2 - Soutien aux actions de mutualisation de moyens matériels		X	X	Achat de matériel sportif mutualisé et réalisé par comité/ligue au bénéfice des clubs. Sont exclus : achat vestimentaire, achat de véhicules
		1.3 - Fonctionnement des ETR			X	Aide réservée aux ETR conventionnées
	Soutenir les structures dans la mise en œuvre de la pratique	1.4 - Soutien à la mise en place de séminaires, journées thématiques à destination des organisateurs de manifestation			X	Notamment pour identifier les éléments-clés pour que les licenciés et non-licenciés participant à nos organisations soient réellement satisfaits (échanges de bonnes pratiques)
		Valoriser et développer les espaces de pratique de qualité	1.5 - Soutien à la création de nouvelles cartes de qualité	X	X	X
	1.6 - Soutien à la mise à jour qualitative de cartes existantes		X	X	X	Notamment Mise à jour ISOM 2017 et ISSPrOM 2019 - Priorité sur zone « Politique de la ville », Cités éducatives, ZRR, contrats de ruralité ou à proximité Préciser dans le descriptif de l'action : lieu / nombre km² / niveau (départemental / régional-interrégional / national-international).
	Poursuivre la structuration de la formation des jeunes coureurs d'orientation	1.8 - Mettre en place les écoles de CO dans le cadre du cahier des charges fédéral.	X			Sont éligibles uniquement les écoles de CO homologuées ou labélisées. Subvention attribuée au regard des effectifs et du nombre de séances proposées par an.
		1.9 - Mutualiser les actions des écoles de CO au niveau inter-clubs ou départemental	X	X		Aide aux clubs ou comités organisant des entraînements communs afin d'avoir un groupe de jeunes suffisamment importants.
		1.10 - Soutien aux actions structurantes menées en partenariat avec l'Education Nationale et les fédérations scolaires	X	X		Mise en place d'un cycle d'apprentissage/perfectionnement en CO avec convention de partenariat et soutien aux clubs supports de sections sportives scolaires. Hors actions ponctuelles.
		1.11 - Soutien aux clubs formateurs alimentant les groupes ligue et Groupe France -18 ans	X	X		Possibilité de soutien aux stages organisés par les comités départementaux (uniquement dans le cas d'une mutualisation) ou par les clubs directement. Possibilité de soutien financier aux clubs envoyant des jeunes en stages « groupe ligue » (allègement du reste à charge des familles) Obligation d'avoir un lien et une continuité entre club formateur et groupe ligue (à décrire dans la demande de subvention)
		1.12 - Soutien à la mise en place des stages de perfectionnement pour les jeunes en CO pédestre			X	Organisation des RDE et structuration des groupes ligues (actions de détection des meilleurs jeunes, stages régionaux et suivi des sportifs de ces groupes)
		1.13 - Soutien à la mise en place des stages de perfectionnement pour les jeunes en CO à VTT/Ski	X	X	X	Possibilité de soutenir les stages ouverts aux jeunes licenciés d'autres clubs de la région.



AXES STRATEGIQUES	AXES DU PROJET	ACTIONS	STRUCTURES CONCERNEES			COMMENTAIRES / PRECISIONS
			CLUBS	Comités	Ligues	
ORIENTATION 2 : « UNE PRATIQUE CONNUE ET DIVERSIFIEE POUR PERMETTRE L' ACCUEIL D' UN PUBLIC ELARGI »	Améliorer la perception de l'activité « course d'orientation »	2.1 - Soutien à la cartographie de proximité	X	X	X	Cartographie de zones en priorité dans ou à proximité des QPV, cités éducatives, ZRR, contrats de ruralité permettant une meilleure accessibilité à la pratique sportive (y compris cartes PPO). Préciser dans le descriptif de l'action : lieu / nombre km ² / carte nouvelle ou mise à jour / carte seule ou PPO+carte
		2.2 - Soutien à la cartographie de zones spécifiques CO à VTT/Ski.	X	X	X	Préciser dans le descriptif de l'action : lieu / nombre km ² / niveau (départemental / régional-interrégional / national-international) / carte nouvelle ou mise à jour
		2.3 - Soutien au développement de la CO à VTT/Ski au sein des écoles de CO	X			
	Organiser des manifestations exceptionnelles et Innover sur les formes de pratiques	2.4 - Soutien aux manifestations innovantes de promotion de la CO	X	X	X	WOD et Manifestations de CO « grand public » proposant des formats de course nouveaux, adaptés au contexte local et visant à faciliter l'accessibilité et la découverte de notre sport (exemples : trail orientation, longues urbaines, challenges locaux sur des sites proches des bassins de vie, etc...).
		2.5 – Soutien à l'organisation des manifestations nationales de CO	X	X	X	Manifestations de CO de niveau national (CF, nationales de zones, CFC, CNE)
	Attirer de nouveaux publics	2.6 - Soutien aux projets CO santé/bien-être	X	X	X	Projets structurants à destination d'un public clairement identifié. Possibilité de valoriser des projets en partenariat avec d'autres structures fédérales.
		2.7 - Soutien aux projets de féminisation	X	X	X	Projets ou actions visant à fidéliser et recruter de nouvelles licenciées, encadrantes et dirigeantes (exemples : stages réservés aux féminines dans un club, politique de tarification, garderie sur les événements, atelier découverte pour les mères de familles en parallèle des séances écoles de CO, etc...) .
		2.8 - Soutien à l'animation des PPO	X	X	X	Animer les PPO par l'organisation d'évènements « grand public » ou en valorisant cet équipement sportif lors d'actions organisées par un partenaire (municipalités, écoles, etc...)
		2.9 - Soutien aux projets CO handicap	X	X	X	Projets d'animation ou de formation à destination d'un public clairement identifié. Possibilité de mettre en place des actions handi-valides et des actions en partenariat avec les fédérations concernées (handisport et sport adapté)
		2.10 - Soutien aux projets en zone prioritaire : Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	X	X	X	Projets d'animation spécifique en faveur d'un public issu de QPV, cités éducatives ou de ZRR (exemple : partenariat avec un centre de loisirs ou association locale) Liste des QPV et ZRR en annexe 5



AXES STRATEGIQUES	AXES DU PROJET	ACTIONS	STRUCTURES CONCERNEES			COMMENTAIRES / PRECISIONS
			CLUBS	Comités	Ligues	
ORIENTATION 3 : « LA FORMATION, PERENNISATION DE TOUTE PRATIQUE SPORTIVE EN TOUTE SECURITE ET DE QUALITE »	La formation fédérale pour développer des pratiques sportives diversifiées et adaptée à tous	3.1 - Soutien à la mise en œuvre les formations fédérales de niveau régional			X	Organisation des formations Animateur, TR, CCR, DAR dans toutes les disciplines (pédestre, VTT, ski) Aide aux déplacements nécessaires des TR et CCR stagiaires ou évaluateurs pour le déroulement de l'épreuve en situation réelle.
		3.2 - Soutien à la mise en place des actions de formation continue annuelles pour les traceurs et experts régionaux			X	Soutien à la mise en place de séminaires, journées thématiques permettant d'améliorer la qualité de nos organisations (échange des bonnes pratiques, propositions d'évolution des contenus de formation, rappels règlementaires, etc.)
		3.3 - Soutien à la mise en place des actions de formation continue annuelles pour les éducateurs (animateur et moniteur)			X	Soutien à la mise en place de séminaires de ligue ou de zone, journées thématiques permettant d'améliorer la qualité de l'encadrement au sein des clubs et des groupes ligues.
CRISE SANITAIRE - PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITE SPORTIVE 	BUDGET COMPLEMENTAIRE EN 2021 POUR SOUTENIR LA REPRISE DE L'ACTIVITE DANS LES TERRITOIRES <i>Pour ces projets « Plan de relance », possibilité de demander une subvention supérieure à 50% du cout de l'action</i>	4-1 - Soutien aux associations en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement	X	X	X	Justificatif à fournir lors de la demande de subvention pour vérification des grandes difficultés financières rencontrées par l'association et remettant en cause son existence même à court terme.
		4.2 - Actions qui favorisent la reprise de l'activité sportive	X	X	X	Les actions entrant dans ce champ sont : <ul style="list-style-type: none"> • Mesures incitatives à la prise de licences/adhésions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction des tarifs de la licence et de l'adhésion pour tous les jeunes H/D 20 et moins ○ Réduction des tarifs de la licence et de l'adhésion uniquement pour les adultes ayant pris leur 1^{ère} licence après le 1^{er} septembre 2018. • Mesures incitatives à la participation aux compétitions et entraînements : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription aux courses départementales et régionales inscrites à l'agenda fédéral ○ Prise en charge totale ou partielle des frais de déplacements sur les entraînements et/ou compétitions • Organisation d'actions de promotion visant le recrutement de licenciés (journées portes-ouvertes, fête des sports locales, etc...)
		4.3 – Soutien pour répondre aux besoins des associations qui respectent les mesures liées aux protocoles sanitaires imposés	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et déplacements sur les sessions de passage des balises de couleur qui seront plus décentralisées en 2021 (respect du couvre-feu) • Achat de matériel permettant d'assurer le respect des gestes barrières (papier et consommables pour impression car cartes non ré-utilisables après une séance, masques, gel hydroalcoolique, etc...)

IMPORTANT : LES ACTIONS RELATIVES AU PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITE SPORTIVE :

- Viennent en supplément des actions entrant dans le champ du PSF (exemple : 1 club pourra présenter dans son dossier 3 actions PSF + 1 action « Plan de relance »)
- Sont à réaliser de façon indépendante dans le dossier de demande de subvention : Lors de la saisie de l'action dans le compte-asso, choisir comme objectif opérationnel « Plan France Relance ».
- Feront l'objet d'un suivi précis et renforcé.

